

Mise en place du nouveau dispositif multiflux

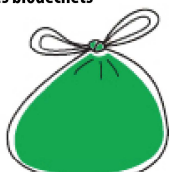
Pour se conformer à la "Loi déchets" de 1992 qui interdit l'enfouissement des déchets ménagers biodégradables depuis le 1^{er} janvier 2002, le Sydeme et ses collectivités adhérentes ont décidé de mettre en place une filière de valorisation énergétique et biologique par méthanisation. Baptisé Méthavalor, ce centre de méthanisation permettra la transformation des biodéchets, d'une part, en énergies renouvelables (électricité, chaleur, biocarburant) et, d'autre part, en compost.

Par conséquent, afin de récupérer les biodéchets triés à la source dans les ménages, un dispositif innovant de collecte des déchets ménagers est mis en place progressivement sur le territoire du Sydeme : le multiflux. Ce système a, tout d'abord, été testé sur une commune pilote, Rouhling qui se situe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences où l'expérience fut concluante. Depuis janvier 2009, ce dispositif est généralisé sur les collectivités adhérentes au Sydeme. D'ici juin 2013, les 14 collectivités du territoire auront adopté le système multiflux.

LES CONSIGNES DE TRI DE LA COLLECTE MULTIFLUX SIMULTANEE

Que mettre dans mon

Les biodéchets



sac vert ?



Restes alimentaires et de préparation de repas (restes de repas, de viandes et poissons, épiluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé...), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout...), assiettes en carton, petits déchets verts, sciure, paille et copeaux de bois.

Que mettre dans mon

Les recyclables



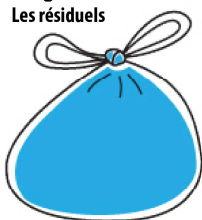
sac ORANGE ?



Briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique (avec leurs bouchons), journaux, revues, magazines, cartonnets, emballages en acier et en aluminium.

Que mettre dans mon

Les résiduels



sac BLEU ?



Films et barquettes alimentaires, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chats), sacs et sachets plastiques, pots de beurre/crème/yaourt, éponges, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bain (disques démaquillants...), polystyrène, vaisselle cassée, pots en terre cuite, objets divers en plastique, etc.



Et les bouteilles, bocaux et pots en verre dans les conteneurs en verre.

LE PRINCIPE DE LA COLLECTE MULTIFLUX SIMULTANEE

A chaque déchet, son sac

Ce système nécessite de distinguer les **3 fractions de déchets** afin de pouvoir les diriger vers les installations de traitement adéquates. Ainsi à chacune de ces fractions est associée une couleur de sac : le **vert** pour les **biodéchets**, l'**orange** pour les **recyclables** et le **bleu** pour les **résiduels**.

Tous les déchets doivent être mis dans des sacs. La présence de déchets hors sac engendre des complications au niveau du tri des sacs. Et concernant tous vos **déchets lourds, encombrants ou déchets spécifiques**, ils sont à déposer en déchèterie.

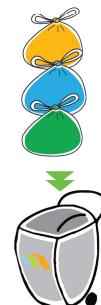
Fermez vos sacs à double noeud



Les sacs non ou mal fermés se vident de leur contenu lors des opérations de collecte et de déchargement. Dans ce cas, vos efforts de tri ne sont pas récompensés, les fractions ne pouvant plus être valorisées.

Déposez les 3 sacs dans le même bac roulant

Un seul jour de collecte pour les 3 sacs



Nos déchets ont de la ressource mais pour pouvoir l'exploiter, il est important que chaque type de déchet soit déposé dans le bon sac ou dans le conteneur correspondant alors trions ensemble aux couleurs du multiflux !